



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires**

Service urbanisme habitat

Affaire suivie par :

Florence Collerais

florence.collerais@haute-vienne.gouv.fr

05.19.03.22.16

Le préfet de la Haute-Vienne
à

Communauté urbaine Limoges

Métropole

A l'attention de Chloé Callais

19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 Limoges Cedex 1

Limoges, le **10 SEP. 2024**

Objet : Révision allégée n°3 du PLU d'Isle

La communauté urbaine Limoges Métropole a lancé la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Isle le 5 mai 2022. Cette évolution concerne la réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC) en zone naturelle (N) du PLU, instauré sur un bassin de rétention des eaux pluviales de la zone d'activités économiques Mas des Landes, parcelles cadastrées AV453 et 368.

La surface retirée (9 260 m² sur 51 000 m²) correspond à l'emprise stricte du bassin. Elle permettra le déboisement de cette zone afin d'assurer l'entretien du bassin de rétention des eaux pluviales générées par la zone économique qui en dépend.

Il conviendra toutefois de garantir le maintien réglementaire d'un aménagement paysager suffisant afin d'éviter que la ZAE ne soit visible par les habitations existantes à proximité au Sud et à l'Est.

Le dossier de révision allégée n'appelle pas d'autre remarque.

Lors de l'approbation de cette révision allégée, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur


Stéphane NUQ